



## L'orientation scolaire et professionnelle

Résumé : L'orientation scolaire et professionnelle est une question particulièrement importante aujourd'hui, en tant qu'elle détermine fortement les chances d'une insertion professionnelle réussie sur le marché du travail devenu de plus en plus difficile. Les familles l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'elles s'intéressent, souvent avec inquiétude, à l'orientation de leur enfant. Aujourd'hui, la situation semble à cet égard préoccupante puisque le système de l'orientation, fortement contesté sur la place publique, révèle un certain nombre d'inégalités et de dysfonctionnements. On voit d'ailleurs se développer, en réponse à ces défaillances, un marché privé de l'orientation scolaire et professionnelle venant creuser les inégalités et accroître le discrédit du service public de l'Education. Tous s'accordent aujourd'hui sur la nécessité d'une réforme de fond afin de moderniser, d'optimiser et de rendre plus juste le système actuel mais là encore, les postures envisagées divergent.

<b>1</b>	<b>ETAT DES LIEUX DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>5</b>
1.1	LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET SES PRATIQUES	5
1.2	DES DÉFAILLANCES CONJOINTES DE LA POLITIQUE ET DU SYSTÈME D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE .....	6
1.3	DES DYSFONCTIONNEMENTS QUI PÉNALISENT ENCORE PLUS LES ENFANTS D'ORIGINE MODESTE	9
1.4	L'ESSOR DU PRIVÉ EN MATIÈRE DE SOUTIEN ET D'ORIENTATION SCOLAIRE RENFORCE L'INÉGALITÉ DES CHANCES .....	11
<b>2</b>	<b>À LA RECHERCHE D'UNE MODERNISATION DES DISPOSITIFS : QUELQUES EXEMPLES D'EXPÉRIMENTATIONS LOCALES INNOVANTES .....</b>	<b>14</b>
2.1	CONSTRUCTION ET SUIVI DE PROJETS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS.....	14
2.2	DÉCOUVERTE DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES MÉTIERS ET DES ENTREPRISES	16
2.3	CONSTRUCTION ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES.....	17
2.4	MISE EN PLACE DE PARCOURS ADAPTÉS .....	18
<b>3</b>	<b>À LA RECHERCHE D'UNE MODERNISATION DES DISPOSITIFS : DES POSTURES DIFFÉRENCIÉES .....</b>	<b>20</b>
3.1	LES OBJECTIFS COMMUNS .....	20
3.2	ÉDUCER À L'ORIENTATION (EAO).....	20
3.3	DÉCLOISONNER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DU PARTENARIAT .....	21
3.4	ÉLABORER DES NORMES DE QUALITÉ ET CONSTRUIRE DE NOUVELLES MODALITÉS DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE .....	23

## **1 ETAT DES LIEUX DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE..... 5**

<b>1.1</b>	<b>LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET SES PRATIQUES</b>	<b>5</b>
1.1.1.	HISTORIQUE .....	5
1.1.2.	PRATIQUES.....	6
<b>1.2</b>	<b>DES DÉFAILLANCES CONJOINTES DE LA POLITIQUE ET DU SYSTÈME D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>6</b>
1.2.1.	UN PILOTAGE NATIONAL DÉFAILLANT ET DES RÉFORMES INACHEVÉES.....	6
1.2.2.	DES CONSEILS DE CLASSE CONTESTÉS.....	7
1.2.3.	UN SYSTÈME D'ORIENTATION CLOISONNÉ ET OPAQUE .....	7
<b>1.3</b>	<b>DES DYSFONCTIONNEMENTS QUI PÉNALISENT ENCORE PLUS LES ENFANTS D'ORIGINE MODESTE</b>	<b>9</b>
1.3.1.	L'ORIENTATION DEMEURE SOCIALEMENT TYPÉE .....	9
1.3.2.	L'ORIENTATION GÉNÉRATRICE DE NOUVELLES INÉGALITÉS SCOLAIRES.....	10
<b>1.4</b>	<b>L'ESSOR DU PRIVÉ EN MATIÈRE DE SOUTIEN ET D'ORIENTATION SCOLAIRE RENFORCE L'INÉGALITÉ DES CHANCES .....</b>	<b>11</b>
1.4.1.	LE SOUTIEN SCOLAIRE PAYANT.....	11
1.4.2.	LE « COACHING » SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL .....	12
1.4.3.	L'ÉTONNANT PARADOXE DES POUVOIRS PUBLICS .....	12

## **2 À LA RECHERCHE D'UNE MODERNISATION DES DISPOSITIFS : QUELQUES EXEMPLES D'EXPÉRIMENTATIONS LOCALES INNOVANTES ..... 14**

<b>2.1</b>	<b>CONSTRUCTION ET SUIVI DE PROJETS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS.....</b>	<b>14</b>
2.1.1.	LE LYCÉE JACQUES CŒUR (VILLE DE BOURGES) : AIDER L'ÉLÈVE DE SECONDE À PRÉCISER, VALIDER ET RÉUSSIR SON PROJET .....	14
2.1.2.	LE COLLÈGE MARCEL PAGNOL (VILLE DE TOULON) : CONSTRUIRE UN OUTIL DE SUIVI PERSONNEL DE L'ÉLÈVE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À L'ORIENTATION.....	15
2.1.3.	LE COLLÈGE JOLIOT CURIE (VILLE DE CARQUEIRANNE) : METTRE EN PLACE DES OUTILS D'ORIENTATION SPÉCIFIQUES POUR DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS SCOLAIRES.....	15
2.1.4.	LE LYCÉE FÉLIX MAYER (VILLE DE CREUTZWALD EN MOSELLE) : FACILITER L'AUTONOMIE ET LA CONSTRUCTION DE PROJETS D'ÉTUDES DES ÉLÈVES .....	15
<b>2.2</b>	<b>DÉCOUVERTE DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES MÉTIERS ET DES ENTREPRISES</b>	<b>16</b>
2.2.1.	LE COLLÈGE ANSELME MATHIEU (AVIGNON) : TRAVAILLER LE PROJET PROFESSIONNEL DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE PAR UNE DÉCOUVERTE DU MONDE DU TRAVAIL .....	16
2.2.2.	ACADÉMIE DE POITIERS : MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU LOCAL DE L'ALTERNANCE IMPLIQUANT PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS.....	16
2.2.3.	LYCÉE PROFESSIONNEL DE L'AUTHIE (VILLE DE DOULLENS) : ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES POUR LA RECHERCHE D'UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL.....	17
<b>2.3</b>	<b>CONSTRUCTION ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES.....</b>	<b>17</b>
2.3.1.	LE LYCÉE SAINT EXUPÉRY (MARSEILLE) : APPORTER À L'ÉLÈVE UNE LECTURE DE SA PROGRESSION DANS L'ACQUISITION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES .....	17
<b>2.4</b>	<b>MISE EN PLACE DE PARCOURS ADAPTÉS .....</b>	<b>18</b>
2.4.1.	LE COLLÈGE SAINT-LOUIS (LYON) : DÉVELOPPER LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉS	18

## **3 À LA RECHERCHE D'UNE MODERNISATION DES DISPOSITIFS : DES POSTURES DIFFÉRENCIÉES ..... 20**

<b>3.1</b>	<b>LES OBJECTIFS COMMUNS .....</b>	<b>20</b>
<b>3.2</b>	<b>ÉDUCER À L'ORIENTATION (EAO) .....</b>	<b>20</b>
<b>3.3</b>	<b>DÉCLOISONNER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DU PARTENARIAT .....</b>	<b>21</b>
3.3.1.	DÉCLOISONNER LES FILIÈRES ET LES PROCÉDURES D'ORIENTATION .....	21
3.3.2.	DÉCLOISONNER LES ACTEURS ET LES DISPOSITIFS DE L'ORIENTATION .....	22
3.3.3.	DÉVELOPPER L'UTILITÉ SOCIALE DES FORMATIONS.....	22

<b>3.4</b>	<b>ÉLABORER DES NORMES DE QUALITÉ ET CONSTRUIRE DE NOUVELLES</b>	
	<b>MODALITÉS DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE .....</b>	<b>23</b>
3.4.1.	MUTUALISER LES SERVICES D'ORIENTATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE.....	24
3.4.2.	CONSTRUIRE UN RÉFÉRENTIEL DES PRATIQUES DE L'ORIENTATION.....	24
3.4.3.	METTRE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPER UNE « NOUVELLE GUIDANCE ».....	25

## Introduction

---

Plusieurs contestations populaires (grèves étudiantes, manifestations des professionnels de l'éducation...), rapports et propos officiels récents interpellent une orientation scolaire et professionnelle qui fonctionnerait mal, minée par des défaillances plurielles. Parmi les témoins à charge se retrouvent pêle-mêle l'afflux de jeunes vers des filières qui manquent de débouchés alors que d'autres – bâtiment, restauration – manqueraient de candidats, l'absence de projet réaliste, la méconnaissance des réalités professionnelles, les sorties de nombreux jeunes du système scolaire sans qualification ou encore sans diplôme...

De même, l'orientation scolaire souffre d'une mauvaise image, elle est souvent perçue comme un ensemble de règles et de procédures visant à limiter les choix des élèves et des familles, privilégiant une logique gestionnaire de contrôle et de planification des flux d'élèves dans le système éducatif. L'idéal d'une orientation négociée - élèves, parents d'une part, et professeurs et équipes pédagogiques d'autre part, est aujourd'hui perçu comme illusoire dans son ensemble. Ces considérations sont plus prégnantes lorsqu'il s'agit d'orienter des élèves en difficulté scolaire, les élèves poursuivant dans les voies générales n'étant pas à proprement parler « orientés ». Plus inquiétant encore, les procédures d'orientation actuelles constitueraient un catalyseur des inégalités socio-économiques existantes de fait au sein de la Société et à fortiori au sein de l'Ecole, et un générateur de nouvelles « inégalités scolaires » fragilisant les plus « démunis » du système.

Tous - parents, élèves, enseignants, conseillers d'orientation, Etat... - s'accordent pour décrire un constat alarmant et des défaillances du système éducatif et des procédures d'orientation actuelles, sur la base d'un objectif consensuel : investir de manière efficiente dans l'éducation, combattre l'exclusion et favoriser la justice sociale.

Ainsi, les réflexions et les réformes successives du système d'orientation se cristallisent aujourd'hui autour d'un enjeu auquel il s'agit de répondre : **comment rendre plus performant et plus juste le système d'orientation scolaire et professionnelle actuel ?**

Autrement dit, comment accroître les connaissances et l'information sur les choix et débouchés professionnels ? Comment faire en sorte que l'orientation soit un processus actif et non un état subi ? Comment soutenir plus particulièrement les plus démunis ? Quelle place accorder aux entreprises ? Quel rôle attribuer aux familles dans le processus d'orientation ?

Il apparaît nécessaire, dans un premier temps, de faire un état des lieux du système d'orientation tel qu'il fonctionne actuellement et d'analyser ses dysfonctionnements. Puis seront développées les différentes postures envisagées, parfois controversées, pour moderniser et corriger les défaillances de ce système.

# 1 Etat des lieux de l'orientation scolaire et professionnelle

---

## 1.1 Le développement de l'orientation scolaire et professionnelle et ses pratiques

### 1.1.1. Historique

**L'orientation se traduit véritablement dans les préoccupations politiques à l'issue de la première guerre mondiale** et elle est essentiellement professionnelle : il s'agit alors d'organiser une utilisation aussi rationnelle que possible de la main d'œuvre disponible, dont une grande partie a été décimée par les combats, en facilitant l'enseignement technique et l'apprentissage afin de mettre en concordance les aptitudes disponibles chez les jeunes et les besoins en compétences des entreprises. Puis, l'orientation devient scolaire avec les différentes réformes de l'enseignement et notamment avec la création de « filières » (ou classes d'orientation) et la mise en place d'un système de délivrance de certificat d'orientation professionnelle sur lequel doivent figurer les inaptitudes et les contre-indications face aux métiers.

Le processus de démocratisation de l'enseignement, amorcé à partir des années 1960 et la massification scolaire engendrée ont fait de l'orientation un moyen pour l'école d'organiser une scolarité prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans (planification et maîtrise des flux d'élèves). Dans le même temps, les services d'orientation se développent, se structurent et les missions se diversifient.

C'est avec les politiques d'éducation menées par Berthoin-Fouchet (1959-1966) jusqu'à Haby (1977) et l'instauration du « Collège Unique » que les procédures d'orientation sont remises en cause, de plus en plus contestées par les familles : *« seul est organisé le passage dans la classe supérieure. Une procédure d'exclusion est prévue. L'orientation commence à la sortie de l'établissement, à charge pour les parents de trouver une solution. On voit apparaître sur les bulletins scolaires la mention " à orienter " (...) Un système aussi unifié et verrouillé ne peut apparaître que comme une machine à éliminer aux yeux des familles dont le niveau d'aspiration s'élève au fur et à mesure que la démocratisation progresse dans les esprits. »*<sup>1</sup>

À l'issue de la crise de mai 1968, l'idée d'une réforme de l'orientation s'impose. Elle est mise en place entre 1970 et 1973 et concerne les services d'orientation puis les procédures d'orientation qui intègrent les parents dans le processus de décision, pour l'essentiel toujours en vigueur aujourd'hui.

**Avec la loi d'orientation de juillet 1989, « le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation »** (article 8). Cependant ce droit connaît deux limites : *« la nécessité d'avoir acquis certaines aptitudes et certaines connaissances pour tirer profit d'un enseignement ultérieur. (...) [et] l'offre de formation, en particulier dans le cas de formations professionnelles dont le développement est en partie lié à l'importance des débouchés »*, précise cette même loi.

**Ainsi, l'orientation scolaire et professionnelle sera intégrée progressivement dans le système d'éducation avec pour objectif d'aider de manière raisonnée l'élève, puis l'étudiant, à prendre les décisions les plus favorables à son adaptation scolaire et à la réussite de son intégration professionnelle.**

---

<sup>1</sup> Jacques Sénecat, inspecteur général de l'Éducation nationale, Rencontre de la DESCO, « *L'orientation en Europe : des approches différentes pour une question commune* », Direction générale de l'Enseignement scolaire, 07 juin 2004

### 1.1.2. Pratiques

L'évolution des pratiques d'orientation est contemporaine de celle de l'Ecole ; elles se sont enrichies au fur et à mesure que le système éducatif s'est complexifié (création de filières, séries, spécialités...). Aujourd'hui, ces pratiques s'appuient en général sur trois éléments<sup>2</sup> :

- ✓ une **logique de répartition et de sélection** (streaming) sur la base des résultats scolaires. Elle est mise en œuvre pour l'essentiel durant la formation secondaire, de la sixième au baccalauréat et demeure malgré les réformes un dispositif relativement contraint (décision du Conseil de classe). À l'inverse, l'accès en premier cycle d'enseignement supérieur après obtention du baccalauréat est dans une certaine mesure plus libre : « *En effet, 40 % de la population scolaire entrent dans l'enseignement supérieur sur sélection [Classes préparatoires, Instituts Techniques, filières spécialisées, Grandes Ecoles...], les 60 % restants accèdent assez librement dans l'enseignement supérieur en fonction des difficultés perçues, du discours des enseignants plus ou moins dissuasif...* »<sup>3</sup>
- ✓ une **logique de conseil** (*counseling*) qui consiste à aider et accompagner l'élève dans ses démarches d'orientation et d'insertion, à résoudre des problèmes personnels (entretiens individuels, tests d'aptitude...). Les pratiques de conseil ont évolué vers un accompagnement en continu (création de nouveaux outils comme les CIO<sup>4</sup> dédiés à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle, permanences au sein des collèges voir des lycées de conseillers d'orientation dont le statut a évolué et s'est professionnalisé<sup>5</sup>, entretiens individuels...).
- ✓ des **pratiques éducatives** (*guidance*) ayant pour objectifs de formuler et d'objectiver des choix de métier ou de carrière (construction de projet professionnel avec aménagement de temps scolaires dédiés, module de découverte des métiers...)

## 1.2 Des défaillances conjointes de la politique et du système d'orientation scolaire et professionnelle

### 1.2.1. Un pilotage national défaillant et des réformes inachevées

Les dysfonctionnements se cristallisent autour de trois constats : **la quasi-absence d'une politique d'orientation nationale précise et claire, la complexité du système d'orientation** (multiplicité des acteurs, des structures) et le constat que **les réformes engagées restent inachevées**.

Ces dysfonctionnements ont eu pour principale conséquence de créer **de fortes disparités locales dans les pratiques de l'orientation**, aussi bien sur le plan de l'organisation des dispositifs d'orientation, des types d'acteurs, des modalités de financement que sur le plan des qualifications des professionnels, des types d'actions conduites ou encore des publics ciblés.

De nombreux rapports officiels<sup>6</sup> soulèvent aussi le **manque de cohérence et de coordination des services, la faiblesse des partenariats, le déficit d'évaluation, le manque de visibilité des services pour l'utilisateur**, l'absence d'outils efficaces.

<sup>2</sup> Jean – Pierre Cartier, lettre d'information de la VST, « *Les politiques de l'orientation scolaire et professionnelle* », INRP, n°25, mars 2007

<sup>3</sup> Jacques Sénécot, op.cit. p.3

<sup>4</sup> Centre d'Information et d'Orientation. « Les conseillers d'orientation-psychologue exercent leur activité sous l'autorité du directeur du centre d'information et d'orientation (C.I.O) dont ils relèvent. » (Information et accompagnement des élèves en formation initiale et de leurs familles dans la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels, observation continue des élèves et mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire, participation à l'action du C.I.O. en faveur des jeunes sans qualification et en faveur d'autres publics).

<sup>5</sup> En 1991, le statut des conseillers d'orientation a été modifié. Un nouveau diplôme d'Etat a été créé nécessitant un premier cycle universitaire en psychologie. Les conseillers d'orientation sont alors devenus les « conseillers d'orientation psychologues ».

<sup>6</sup> Nous nous limiterons à l'étude de trois rapports officiels récents : le rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole présidée par Claude Thélot - « *Pour la réussite de tous les élèves* » (2004), le rapport de la commission Tharin sur la qualité de l'orientation des élèves après le baccalauréat (2005), et

L'une des critiques les plus virulentes est formulée envers le corps des Conseillers d'orientation psychologues et les services d'orientation (CIO) dont ils dépendent. Le Haut Conseil de l'Éducation<sup>7</sup> (HCE) a publié récemment son second bilan annuel (mercredi 9 juillet 2008) : « *En matière d'orientation, le HCE juge nécessaire de " simplifier un dispositif actuellement pléthorique, redondant et peu efficace". Il estime que " l'Etat devrait transférer aux régions, avec les moyens nécessaires" cette responsabilité. [Par contre] la fonction de conseil en orientation "devrait être maintenue en établissement, mais elle ne peut plus être l'exclusivité d'un corps spécialisé de fonctionnaires" ajoute le HCE. (...) Il assure que ces personnels, placés sous l'autorité des directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO), "ne sont pas réellement dirigés" et "ne sont pas plus inspectés". Il souhaite que leur monopole soit remis en cause et que leur formation soit revue. (...) Le HCE critique le trop grand nombre de structures s'occupant de l'orientation ainsi que "l'ensemble hétérogène et complexe" qu'elles forment.* »<sup>8</sup>

### **1.2.2. Des Conseils de classe contestés**

**Le passage en conseil de classe est une phase importante du processus d'orientation.** Plus précisément, le décret de 1990 fait du conseil de classe une instance de proposition, mais la décision d'orientation revient au chef d'établissement. En cas de désaccord avec les familles, ce dernier doit engager une procédure de dialogue pour aboutir à une orientation négociée. Si la négociation se solde par un échec, les familles peuvent avoir recours à une procédure d'appel.

**Le fonctionnement en pratique des conseils de classe est aujourd'hui fortement contesté** d'une part par les familles et les élèves et d'autre part par les chercheurs voire les professionnels de l'enseignement : « *Dans les faits, ce sont les enseignants qui exercent le pouvoir de décision, le chef d'établissement s'abstenant d'intervenir pour ne pas être en porte à faux vis-à-vis de son équipe pédagogique. Relevant d'une part de nombreux paradoxes qui brouillent la procédure de dialogue et d'autre part le poids des instructions rectorales dans la régulation des affectations, les auteurs dénoncent la bureaucratisation croissante du conseil de classe, sa ritualisation antinomique à toute communication, les non-dits relatifs à la préservation du pouvoir des enseignants, dans un système où l'évaluation des apprentissages et les mesures de performances fondant la répartition des élèves sont confondues et placées entre les mains des mêmes acteurs.* »<sup>9</sup>

Selon Marie Duru-bellat, les conseils de classe « prennent leurs décisions essentiellement de manière réactive, se contentant de contester les choix qui leur paraissent irréalistes vu le niveau scolaire (...). »<sup>10</sup>

**Les conseils de classes seraient donc de simples « chambres d'enregistrement » :** « *On sait qu'à valeur scolaire égale, les conseils de classe non seulement ne corrigent pas les différences d'ambition selon les catégories sociales et le sexe, mais les confirment souvent et peuvent même les renforcer.* »<sup>11</sup>

### **1.2.3. Un système d'orientation cloisonné et opaque**

**« Seulement 32% des étudiants sont satisfaits de l'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'orientation et de l'insertion professionnelle [et] 44% des étudiants sont**

---

enfin le Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle - « *Pour un nouveau pacte avec la jeunesse* » - réalisé par Pierre Lunel, Délégué interministériel à l'orientation (2007).

<sup>7</sup> Le HCE est une instance consultative créée par la loi d'orientation pour l'avenir de l'école d'avril 2005, dite « loi Fillon ». À la demande du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il émet des avis et peut formuler des propositions sur la pédagogie, les programmes, l'organisation, les résultats du système éducatif et la formation des enseignants. Il remet au Président de la République un bilan annuel, rendu public, des résultats du système éducatif ainsi que des expérimentations menées sur le terrain.

<sup>8</sup> Luc Cédelle, « Le haut Conseil de l'Éducation préconise une profonde réforme de l'orientation scolaire », Le Monde, 10 juillet 2008.

<sup>9</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007

<sup>10</sup> Marie Duru-Bellat, « *Les causes sociales des inégalités à l'école* », Observatoire des inégalités, mai 2004.

<sup>11</sup> Avis du Haut Conseil à l'évaluation de l'école, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, n°12, mars 2004



**satisfaits des informations dont ils disposent pour leur orientation, leur avenir professionnel »<sup>12</sup>**

Le Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle (2007), réalisé par Pierre Lunel, Délégué interministériel à l'orientation, met en exergue le cloisonnement et l'opacité du système d'orientation actuel : **« Les jeunes font quatre reproches majeurs au système d'orientation tel qu'il est : il est trop éloigné de la connaissance concrète et vivante des métiers ; il n'est pas compréhensible pour un grand nombre de jeunes et de parents ; il est trop l'affaire des seuls spécialistes au lieu d'être porté par tous, en particulier par les enseignants ; il ne favorise pas l'éclosion de tous les talents, ce qui pénalise d'abord les enfants des milieux défavorisés. »<sup>13</sup>**

L'ensemble des griefs portés par les élèves à l'encontre du système d'orientation est résumé dans cette citation. Le système est considéré comme cloisonné du monde professionnel (méconnaissance du monde de l'entreprise) et opaque du fait du manque de concertation lors des choix d'orientation. Ainsi, **il en résulte que les jeunes connaissent peu ou mal le monde du travail** (codes, valeurs, normes...) : *« Il semble que l'on constate, aujourd'hui dans le monde du travail, d'importantes incompréhensions et préjugés entre deux univers qui se méconnaissent et se défient, celui des jeunes et celui des adultes. Ce décalage est particulièrement criant entre les attentes des adultes employeurs et celles des jeunes accédant à l'emploi. »<sup>14</sup>*

*« À l'occasion du séminaire "Jeunes et ville" organisé par le Grand Lyon durant l'hiver 2007/2008, les acteurs en présence se sont également rejoints pour dire ô combien le décalage entre les jeunes postulants pour un emploi et les adultes recruteurs était importants (...). À cette occasion, chacun a pointé les problèmes d'expression, à l'oral mais aussi surtout à l'écrit. Certes, la qualité des tournures de phrases et de l'orthographe a été dénoncée mais surtout, ce qu'ont exprimé avec gravité les participants, relevait des modes de raisonnement. Les jeunes semblent être confrontés à d'importantes difficultés à développer un argumentaire éclairé et construit. Et au-delà du langage, **c'est un ensemble de références et de codes qui semble manquer aux jeunes**. Par exemple, même hautement diplômé, ils se présentent pour un stage au Grand Lyon sans connaître les compétences de la Collectivité, ni le nom de son Président, ou dans une entreprise d'exportation sans connaître les pays concernés... »<sup>15</sup>*

Dans le même ordre d'idée, **certaines qualités, savoirs ou formes d'intelligence ne sont pas valorisés dans le monde scolaire alors qu'ils peuvent être considérés comme de véritables compétences dans le monde du travail** : *« (...) ce que l'on appelle intelligent dans le monde du travail n'est pas vraiment ce que l'on appelle intelligent dans le monde scolaire. Je prends un exemple très simple. Aujourd'hui, une grande partie des ouvriers travaillent en contact avec la clientèle, ce qui suppose qu'ils aient la capacité de gérer des relations, qu'ils aient donc des capacités relationnelles. Ces qualités-là, l'école les considère comme des non-qualités. (...) Tant que l'on est dans un système scolaire qui considère que la seule dignité est dans l'accès à la culture la plus longue, on ne valorise pas ce que la société valorise. »<sup>16</sup>*

Le second bilan annuel du Haut Conseil de l'Éducation émet les mêmes critiques à l'égard des acteurs et dispositifs d'orientation : *« Le Haut conseil reconnaît l'intérêt de connaissances en psychologie mais conteste la limitation du recrutement des conseillers aux titulaires d'une licence de psychologie, qui place "l'aide à l'orientation dans un cadre psychologique" et met au second plan "une compréhension fine et actualisée des métiers et du monde du travail". Les conseillers d'orientation tels que les imagine le HCE auraient "des profils divers" (...) »<sup>17</sup>*

<sup>12</sup> Baromètre Étudiants vague 1 Février 2008 – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Premier « baromètre étudiant » réalisé début février 2008 par Opinion Way auprès de 1 022 jeunes et rendu public par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mardi 26 février 2008.

<sup>13</sup> Pierre Lunel, *Schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle*, 2007, p.2. La délégation interministérielle à l'orientation a été créée par décret du 11 septembre 2006. Elle est mandatée par l'État pour faire en sorte que chaque élève bénéficie d'une orientation réussie et faire coïncider les dispositifs d'orientation avec les besoins du marché du travail. Elle doit aussi coordonner les actions de l'État en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle et créer un plan national.

<sup>14</sup> Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, Catherine Panassier, *« Jeunes et ville », la fracture générationnelle existe-t-elle aussi dans le monde du travail*, Avril 2008, p.4.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le document sur le site du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon : <http://www.millenaire3.com/Cohesion-sociale.70+M55e2a961a11.0.htm>

<sup>15</sup> Idem, p.7.

<sup>16</sup> Entretien avec François Dubet, *« L'école vers l'emploi ? »*, Ville, école, intégration, diversité, n°146, septembre 2006, p.8

<sup>17</sup> Luc Cédelle, *« Le haut Conseil de l'Éducation préconise une profonde réforme de l'orientation scolaire »*, Le Monde, 10 juillet 2008.



**Le nombre d'échecs vient parachever ce constat alarmant :** « 107.000 jeunes sortent aujourd'hui sans diplôme et sans qualification, soit 14% d'une classe d'âge, dont : 47.000 sans diplôme et sans qualification, 13.000 sans qualification mais avec le DNB<sup>18</sup>, 47.000 sans diplôme mais avec qualification »<sup>19</sup>.

**Le rapport Tharin soulève aussi le nombre de poursuites d'études erronées après le baccalauréat :** « Il convient de rappeler que la vocation d'un titulaire du bac professionnel est d'accéder directement au monde du travail. Cependant, force est de constater qu'un certain nombre poursuit des études dans le supérieur. Sur 92 000 bacheliers professionnels, près de 6 000 s'inscrivent en DEUG, leur taux de réussite en quatre ans est inférieur à 17 % ; c'est donc plus de 5 000 jeunes, de chaque promotion de bacheliers, qui après plusieurs années d'université, n'auront toujours pour seul diplôme que le bac. »<sup>20</sup>

**Les choix erronés peuvent aussi concerner des filières offrant actuellement peu ou difficilement de débouchés professionnels alors que dans le même temps certaines filières sont dévalorisées et souffrent d'une image négative** (l'apprentissage par exemple)<sup>21</sup>. « Ceci explique des orientations qui produisent de grandes distorsions : par exemple les flux considérables d'entrée dans des sections telles que les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) où la sélection intervient à l'issue des études, engendrant une disproportion considérable entre les entrées et les sorties. D'autres filières (sociologie, psychologie...) connaissent également un nombre d'inscriptions très important, vraisemblablement disproportionné par rapport aux besoins alors que d'autres secteurs ne sont pas suffisamment pourvus dans d'autres filières. »<sup>22</sup>

### **1.3 Des dysfonctionnements qui pénalisent encore plus les enfants d'origine modeste**

**Les défaillances du système d'orientation touchent l'ensemble de la population scolaire et plus encore les élèves d'origine modeste.** En effet, les inégalités sociales entre élèves se révèlent particulièrement au moment des choix d'orientation scolaire : les pratiques d'orientation actuelles renforcent les inégalités sociales et pénalisent plus fortement les élèves qui n'ont pas les ressources (financières, familiales...) pour pallier aux dysfonctionnements du système.

#### **1.3.1. L'orientation demeure socialement typée**

« On sait que les inégalités de réussite sont très précoces – elles se mettent en place dès la maternelle -, et cumulatives – elles ne font que s'accroître ensuite. On sait aussi que, très vite, ces inégalités de réussite sont doublées (au sens strict du terme) par des inégalités de choix (d'établissement, d'options, d'orientation) (...) »<sup>23</sup>



#### **Les conditions socio-économiques**

**Il a été démontré que les élèves les « mieux armés » sont ceux dont les parents connaissent le fonctionnement du système éducatif, pour les guider dans leurs choix**

<sup>18</sup> Ou Brevet des Collèges

<sup>19</sup> Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, Valérie Pugin, « Les sorties du système scolaire sans qualification », Avril 2008, p.4. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le document sur le site du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon : <http://www.millenaire3.com/Les-sorties-du-systeme-scolaire-sans-qualification.69+M5e9f845b47e.0.html>

<sup>20</sup> Irène Tharin, Rapport publié à la suite d'une mission parlementaire sur la qualité de l'orientation des élèves après le baccalauréat, 2005, p.19

<sup>21</sup> Idem, p.23 - 27

<sup>22</sup> Jacques Sénécat, inspecteur général de l'Éducation nationale, Rencontre de la DESCO – « L'orientation en Europe : des approches différentes pour une question commune », Direction générale de l'Enseignement scolaire Publié le 07 juin 2004

<sup>23</sup> Marie Duru-Bellat, « L'Inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie », Coll. La République des Idées, Seuil, janvier 2006, p.38

**d'orientation** (ce qui renvoie à leur propre expérience en termes d'études supérieures et d'emploi) ou **les soutenir financièrement** (financement des poursuites d'études au-delà de l'enseignement obligatoire, d'activités ou encore d'aides aux devoirs).

À titre d'exemple, parmi les élèves entrés au collège en 1989, 85% des enfants d'enseignants (82% chez les enfants d'autres cadres) obtiendront un baccalauréat général ou technologique contre 23% des enfants d'inactifs (31% chez les enfants d'ouvriers non qualifiés).<sup>24</sup>

➤

### **L'identité sexuée**

**L'identité sexuée de l'individu peut conditionner fortement ses choix d'orientation, que les pratiques d'orientation actuelles viennent aussi renforcer au lieu de les corriger.**

Selon Françoise Vouillot, maître de conférences à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP-CNAM) dont les nombreux travaux portent sur le thème femme et éducation : « *l'élaboration d'un projet pour une formation ou une profession est toujours la projection d'une image de soi possible, d'une forme identitaire que l'on souhaite réaliser. Le projet est le vecteur de la construction et de l'affirmation identitaire. Or, l'identité est sexuée : on se construit et on s'affirme en tant que garçon/homme ou fille/femme en négociant, selon les contextes, notre degré de conformité vis à vis des rôles de sexe et des normes de féminité/masculinité prescrits socialement. Ainsi, les choix scolaires et professionnels sont eux aussi sexués en réponse au besoin de l'affirmation de son appartenance de sexe* »<sup>25</sup>.

À titre d'exemple, « **le métier de conseiller d'orientation, comme pour les autres métiers de l'Éducation nationale, avait changé de sexe. Aujourd'hui, ces filières n'attirent plus les hommes (...) [ses] étudiants sont à 80 % des jeunes femmes en raison des stéréotypes persistants selon lesquels les femmes sont plus aptes à l'aide et à l'écoute.** »<sup>26</sup>.

**Ce constat est encore plus vrai pour les filles d'origine modeste : « "[Les filles] d'extraction plus modestes continuent, elles, d'intégrer massivement les filières des sciences humaines dont on sait les débouchés professionnels plus incertains (...) [elles] ont, souvent plus que d'autres, une vision relativement stéréotypée de leur rôle au sein de la famille et notamment auprès des enfants. D'où une préférence marquée pour les études de psychologie par exemple (...). Celles issues des milieux aisés transgressent plus facilement les clichés et n'hésitent pas à se projeter dans les métiers touchant au droit et à la finance. »**<sup>27</sup>

#### **1.3.2. L'orientation génératrice de nouvelles inégalités scolaires**

**L'environnement scolaire est un autre facteur expliquant les inégalités d'orientation :** « *L'influence des caractéristiques du contexte scolaire dans la genèse des inégalités sociales de carrières est aujourd'hui avérée. On sait ainsi 1) que l'on apprend plus ou moins bien selon les contextes (les maîtres, les établissements) ; 2) que les usagers les plus avertis le savent, et qu'ils cherchent, non sans succès, à faire bénéficier leur enfant des meilleures conditions d'enseignement, 3) que les inégalités sociales de carrières scolaires passent pour une part par ces inégalités tenant spécifiquement au contexte.* »<sup>28</sup>

**Ces impacts liés au contexte scolaire sont appelés « effets d'établissements »** dont l'existence a été démontrée depuis les années 1980. Ainsi, **la composition sociale du public scolaire, induite par l'implantation géographique de l'établissement, la qualité des enseignements, de l'environnement, l'offre de formation etc. marquent le niveau d'aspiration scolaire, professionnel et les acquisitions de savoir, voire de compétences :** « (...) à niveau scolaire identique, un jeune de milieu populaire scolarisé dans un collège « chic »

<sup>24</sup> Marie Duru-Bellat, « *Les causes sociales des inégalités à l'école* », Observatoire des inégalités, mai 2004.

<sup>25</sup> Françoise Vouillot, « *Enjeu et mise en jeu de l'identité sexuée dans les conduites d'orientation* », Quelle mixité pour quelle école ? Les débats du CNP, Albin Michel, Paris, 2004. Publication des activités de recherche de l'INETOP, 22 novembre 2003.

<sup>26</sup> Françoise Vouillot, compte-rendu de la Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Mardi 6 novembre 2007

<sup>27</sup> Pierre Merle, professeur de sociologie et auteur de « *La Démocratisation de l'Enseignement* » in article du journal La Croix, « Enseignement supérieur, l'inégalité des chances », 27 août 2008.

<sup>28</sup> Marie Duru-Bellat, « *Les causes sociales des inégalités à l'école* », Observatoire des inégalités, mai 2004.

manifeste un niveau d'aspiration plus élevé que s'il fréquente un établissement plus populaire.(...) Ces « effets établissements » sont deux fois plus importants pour les élèves faibles que pour la moyenne des élèves. Or, **les établissements performants sont plus souvent, en moyenne, ceux qui accueillent un public de milieu aisé.** (...) On comprend ainsi la relation entre les effets de contextes et inégalités sociales (...) »<sup>29</sup>

## 1.4 L'essor du privé en matière de soutien et d'orientation scolaire renforce l'inégalité des chances

**Le secteur marchand dans le domaine du soutien scolaire connaît un essor spectaculaire ces dernières années, un succès largement obtenu aux dépens des dysfonctionnements, cloisonnements et fragilités du secteur public.** Ce qui suscite de nombreuses réactions car cette offre privée entretient et accentue les inégalités socio-économiques entre élèves (et donc les inégalités de réussite scolaire). Aujourd'hui, **ces mêmes entreprises de soutien scolaire notamment se lancent sur le marché fleurissant des conseils en orientation scolaire et professionnelle.** Ce « business » de l'orientation parle de « **coaching** » et pas d'orientation ou d'information sur les métiers : le jeune élève ou étudiant ne va pas seulement s'informer, décider son orientation, « il va réussir sa vie ».

### 1.4.1. Le soutien scolaire payant

En parallèle des dispositifs de soutien scolaire gratuit (assuré par des associations, centres sociaux et autres structures soutenus par les pouvoirs publics), le secteur du soutien scolaire payant connaît une croissance quasi exponentielle. Et malgré l'ampleur croissante du recours aux cours particuliers par les familles, **ce phénomène reste très peu étudié.** Selon les sources, le nombre d'élèves ayant recours à un soutien scolaire payant varie entre 850 000 et 2 millions par an, et représente **un marché estimé à 2 milliards d'euros.**

Ces cours sont dispensés soit par des professeurs particuliers ou jeunes diplômés en recherche d'emploi qui agissent à titre individuel, soit par **des entreprises de soutien scolaires qui connaissent une croissance d'environ 10 % par an depuis plusieurs années** avec une offre de soutien large et élaborée (cours particuliers, stages intensifs, « coaching » scolaire...).

L'étude de Glasman et Collonges<sup>30</sup> (seul ouvrage de recherche entièrement consacré aux cours particuliers) explique comment **« les cours particuliers existent et se développent en contre – dépendance du système scolaire qu'ils jouxtent, qu'ils accompagnent, et qu'ils viennent à (...) concurrencer ».** En effet, les cours particuliers privilégient l'entraînement, les réflexes, la réponse type aux questions types, le ciblage des sujets qui ont les meilleures probabilités de tomber aux examens...**Le soutien privé concurrence le système scolaire en le présentant comme « une sorte de contre – modèle », il accuse les gros traits de « ce que l'école ne fait pas ou pas assez, ou pas de manière satisfaisante ».**<sup>31</sup>

**Le recours au soutien scolaire privé vient accentuer les inégalités de chance face à la réussite scolaire : très onéreux, seuls les élèves aux parents qui ont les capacités financières accèdent à ce type de soutien.** Par ailleurs, ils concernent *« presque exclusivement le niveau secondaire et s'intensifient au fil de la scolarité (...), particulièrement aux niveaux qui précèdent les paliers d'orientation scolaire. (...) parmi les lycéens, 25% sont de « bons » élèves pour lesquels le cours particulier s'inscrit dans une stratégie d'excellence orientée vers un parcours d'études supérieures plus exigeant. L'initiative (...) émane davantage des parents mais aussi des enfants eux-mêmes (23% au collège, 40% au lycée). Ces parents appartiennent à une catégorie sociale plus favorisée – enseignants, cadres, chefs d'entreprise, commerçants ; ils souscrivent des cours payants soit par manque de temps, soit parce qu'ils sont dépassés par le programme de la discipline. Les enfants qui suivent leur scolarité dans l'enseignement privé sont aussi plus nombreux à suivre des cours payants. »*<sup>32</sup>

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> Glasman Dominique & Collonges Georges, « *Cours particuliers et construction sociale de la scolarité* », Paris : Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ; Fonds d'action sociale (FAS), 1994.

<sup>31</sup> Idem.

<sup>32</sup> Ibidem

#### 1.4.2. Le « coaching » scolaire et professionnel

Nous l'avons vu, **l'orientation est devenue un enjeu majeur pour les élèves et leurs familles dans le contexte d'une économie marquée par le chômage et l'insertion professionnelle de plus en plus difficile.** Face à cet enjeu, à la multiplicité des offres de formation, à la peur du choix erroné, les entreprises de soutien scolaire mais aussi les cabinets privés de psychologues, chambre de commerce et d'industrie et autres, ont développé une nouvelle offre de services - le « coaching » scolaire et professionnel.

*« Acadomia [qui est cotée en Bourse], leader du marché du soutien scolaire à domicile, a ouvert depuis septembre un service d'aide à l'orientation (420 euros pour six heures d'entretiens et de tests) qu'il compte étendre progressivement à l'ensemble de ses 85 agences. Methodia, quatrième entreprise de ce secteur, a eu la même idée au même moment et son service d'orientation (120 euros pour les deux heures d'entretien) ne désemplit pas. (...) Philippe Coléon, directeur général d'Acadomia, estime que l'offre ne fait que répondre aux attentes des jeunes qui n'ont pas trouvé les réponses satisfaisantes auprès de leurs conseillers d'orientation ou des centres d'information habituels. "Les élèves sont orientés vers des études en fonction de leurs notes, et non pas vers des métiers en fonction de leurs envies, de leur personnalité et de leurs aptitude", estime-t-il.»<sup>33</sup>*

**Le secteur privé développe ainsi des produits qui se veulent prendre en compte la personnalité des élèves et les aident à construire leur projet à « analyser leurs capacités et à se faire une image précise de leur potentiel afin de faire le bon choix »<sup>34</sup>, et pas seulement les informer sur les formations existantes et/ou sur les conditions d'admission.**

**En dépit des tarifs élevés, les clients se pressent aux portes des officines privées :** l'Institut européen de coaching de l'étudiant (IECE) « propose depuis 2003 des tests de la personnalité assortis de séance de motivation pour 445€, et a déjà "coaché" plus de trois mille clients. La demande est en constante augmentation, l'IECE pense ouvrir de nouveaux centres en France. Le Bureau d'information et d'orientation professionnelle (Biop) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'est lui aussi lancé, il y a deux ans sur ce marché fructueux. »<sup>35</sup>

*« La clientèle n'a pas de profil scolaire type, variant de l'étudiant qui échoue dans sa voie au lycée en mal de vocation. Le profil social, lui, est induit par les tarifs en vigueur. "Le coût est source de sélection", reconnaît Isabelle [éducatrice spécialisée et consultante en réorientation professionnelle] »<sup>36</sup>*

**Cet essor prodigieux du secteur marchand de l'orientation entraîne en filigrane les mêmes conséquences que pour le soutien scolaire payant : il vient accentuer les inégalités face aux choix d'orientation, pénalisant encore une fois les élèves ou étudiants les plus modestes, dont les parents n'ont pas les moyens d'offrir ce type de prestation à leurs enfants.**

#### 1.4.3. L'étonnant paradoxe des pouvoirs publics

**En dépit de la menace que fait peser le secteur privé du soutien scolaire sur l'égalité des chances, ce dernier jouit actuellement d'un ensemble de mesures et d'avantages économiques dans le cadre de la politique globale de développement du secteur des « services à la personne »,** perçu comme un des secteurs d'activité clé de demain.

À titre d'exemple, les entreprises agréées de soutien scolaire sont assujetties à un **taux de TVA réduit à 5,5%**, les salaires versés aux « professeurs » sont **exonérés de charges sociales patronales**.... À ce titre, on pourrait préciser que les familles, en contrepartie, peuvent bénéficier

<sup>33</sup> Florence Percevault, « Après le soutien scolaire, l'orientation devient un marché », journal La Croix, 26 mars 2007.

<sup>34</sup> Marie-Noëlle Bertrand, « L'orientation dans l'œil du business scolaire », journal L'Humanité, 30 août 2006.

<sup>35</sup> Florence Percevault, « Après le soutien scolaire, l'orientation devient un marché », journal La Croix, 26 mars 2007.

<sup>36</sup> Marie-Noëlle Bertrand, « L'orientation dans l'œil du business scolaire », journal L'Humanité, 30 août 2006.

d'une réduction d'impôt à hauteur de 50% des montants versés pour ce type de prestation, mais le résidu restant à charge de ces dernières reste important<sup>37</sup>.

Sur la base du rapport Glasman et Collonges, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCEE) a rendu un avis<sup>38</sup> en mai 2005 et formule des préconisations aux décideurs publics « *pour une politique nationale plus efficace et plus équitable* » : mettre en place un programme commun d'études et de suivi du domaine du soutien scolaire, prendre des dispositions relatives aux devoirs et leçons (instructions pédagogiques, meilleure articulation entre accompagnement scolaire et école...). Mais surtout, **le HCEE conseille de « ne pas tolérer plus longtemps les dérives du soutien scolaire qui entretiennent voire creusent les inégalités »** en mettant en place notamment des **aides au travail personnel durant les temps scolaires, un temps et un lieu pour l'entraînement au sein de l'école...**<sup>39</sup>

**Le HCEE conclut que « les moyens de réaliser cette ambition existent. L'affectation au service public des moyens que la collectivité nationale consacre aujourd'hui à l'aide aux cours particuliers (notamment par le biais des avantages fiscaux) devrait permettre à ce service public d'assurer une plus grande équité dans la réussite ».**<sup>40</sup>

Deux pistes de réponses sont évoquées. La première consiste à « prendre appui sur les dispositifs publics d'accompagnement à la scolarité, gratuits pour les familles, en les adaptant à une nouvelle problématique ». L'autre consiste à « faire confiance au marché et atténuer ou supprimer les inégalités qu'il produit en imaginant de nouvelles procédures de compensation financière en faveur des familles modestes ».<sup>41</sup> C'est la première piste qui est actuellement privilégiée en mettant en œuvre une réforme de fond des politiques et dispositifs du système éducatif et en premier lieu d'orientation scolaire et professionnelle.

---

<sup>37</sup> Le prix moyen d'un cours d'une heure chez Acadomia est de 32 euros.

<sup>38</sup> HCEE, « Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école », Avis n°15, mai 2005.

<sup>39</sup> À partir de la rentrée 2008, une nouvelle organisation de l'école primaire est mise en place, les élèves en difficulté deux heures d'aide individualisée chaque semaine, effectuée par un enseignant, au-delà des 24 heures de classe et de stages de remise à niveau entre autres.

<sup>40</sup> Lettre d'information de la VST, HCEE in « Le soutien scolaire entre éducation populaire et industrie de services », INRP, n°23, décembre 2006.

<sup>41</sup> Idem.

## **2 À la recherche d'une modernisation des dispositifs : quelques exemples d'expérimentations locales innovantes**

---

### **2.1 Construction et suivi de projets scolaires et professionnels**

#### ***2.1.1. Le Lycée Jacques Cœur (ville de Bourges) : aider l'élève de seconde à préciser, valider et réussir son projet***

Le Lycée Jacques Cœur de la ville de Bourges, lycée d'enseignement général et technologique, a mis en place un suivi personnalisé d'un groupe d'élèves pour les aider à s'adapter au lycée, préciser leur projet et le faire aboutir. Les objectifs de cette action innovante sont de faire baisser le taux de redoublement et celui du « décrochage » scolaire. 60 élèves ont bénéficié de l'action sur deux ans. Cette action a été mise en place sur deux années (2006/2007 et 2007/2008) pour répondre aux difficultés d'adaptation des élèves arrivant au lycée, dans une classe de seconde spécialisée (physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale). Cette classe connaissait un taux de redoublement et un nombre de « décrochages » relativement important. L'équipe pédagogique (9 professeurs) a entrepris une action d'accompagnement des élèves sur l'année, coordonnée par le professeur principal.

Chaque professeur est responsable d'un petit groupe d'élève (3 ou 4), déterminé par tirage au sort en début d'année scolaire.

#### Descriptif des principales actions mises en oeuvre :

Des entretiens individuels ont été mis en place sur les temps libres pour apporter à chaque élève :

- des conseils méthodologiques,
- des explications sur les règles de vie au lycée,
- des encouragements à l'effort,
- une reconnaissance individuelle,
- une aide pour élaborer ou préciser son projet scolaire et professionnel.

Des résultats probants ont été obtenus sur les deux années d'expérimentation, puisque 85% des élèves ont réussi leur passage en classe supérieure. 10% des élèves ont réorienté leurs projets d'étude (demandes émanant des élèves eux-mêmes). 5% ont redoublé leur année de seconde.

#### Contacts : Lycée Jacques Cœur

M. M'hamed Benahmed, coordonnateur du projet et professeur de physique

108 rue Jean Baffier - 18000 Bourges

Tél. : 02 48 67 83 00



### ***2.1.2. Le collège Marcel Pagnol (ville de Toulon): construire un outil de suivi personnel de l'élève en matière d'éducation à l'orientation***

Le collège Marcel Pagnol a mis en place une nouvelle politique d'orientation sur 3 ans (2006 à 2008). Elle se fixe pour objectifs de mutualiser et d'ouvrir les pratiques enseignantes en mettant l'accent sur la nécessité de construire de véritables parcours d'orientation personnalisés au collège. Cette expérimentation a été mise en place dès la rentrée 2006, pilotée par les professeurs principaux et des intervenants extérieurs.

#### Descriptif :

Des ateliers de travail sur la démarche de construction d'un projet personnel d'orientation ont été organisés en classe de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>. Le programme a été élaboré de manière concertée par les professeurs principaux, les intervenants extérieurs et l'équipe de direction du collège. Chaque élève est muni d'un livret personnel d'orientation qui constitue un véritable mémoire du parcours de l'élève au collège (se découvrir, ses besoins et ses goûts, le milieu culturel et socio-économique, le parcours d'orientation au sein du collège...). Une démarche d'évaluation progressive est mise en place sur la durée de l'expérimentation.

Contact : Collège Marcel Pagnol

38 rue Gimelli

83000 Toulon.

Tél. : 04 94 93 59 23

### ***2.1.3. Le collège Joliot Curie (ville de Carqueiranne): mettre en place des outils d'orientation spécifiques pour des élèves en difficultés scolaires***

Cette expérimentation est mise en œuvre pour des élèves de classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du collège Joliot Curie. Ces élèves connaissent des difficultés scolaires et sont en phase de « décrochage ». Il s'agit à travers cette expérience de remédier aux difficultés scolaires et d'assurer un suivi personnalisé pour une meilleure orientation. Des partenariats avec des entreprises, lycées professionnels et centres de formation sont mis en place. 20 élèves ont bénéficié de l'expérimentation.

#### Descriptif des principales actions mises en oeuvre :

- stages d'une semaine en entreprise,
- participation à l'organisation du forum des métiers,
- visites d'entreprise,
- stages dans des lycées professionnels,
- entretiens personnalisés d'orientation,
- stages de remise à niveau dans toutes les matières,
- accompagnement et mise à disposition d'outils informatiques.

Contact : Collège Joliot Curie,

Quartier de la crotade - BP 42 - 83320 Carqueiranne

Tél. : 04 94 58 55 21

### ***2.1.4. Le Lycée Félix Mayer (ville de Creutzwald en Moselle) : faciliter l'autonomie et la construction de projets d'études des élèves***

Cette expérimentation a été mise en place sur 3 ans (2007 à 2010). Elle repose sur trois thématiques forte : développer la pédagogie de projet, l'interdisciplinarité et l'ouverture sur le monde extérieur (tutorat avec le monde de l'entreprise). Il s'agit plus précisément de faciliter l'autonomie et la construction de projets d'études des élèves de seconde du lycée.

Toutes les classes de seconde du lycée sont concernées par le projet, sauf les classes de BTS. Les objectifs sont de redonner de la motivation et de l'ambition aux élèves, de les accompagner dans leurs projets d'orientation, de leur ouvrir de nouveaux horizons (culturels...). Des



partenariats avec d'autres lycées du dispositif expérimental (région parisienne) sont organisés, des lycées étrangers (Afrique du sud, Angleterre et Chine) où des voyages sont prévus, la Fondation Sciences Politiques Paris et la Région Lorraine. Plus de trente professeurs sont impliqués dans la démarche. Un coordonnateur et des chefs de projet sont mis en place.

Descriptif des principales actions mises en œuvre :

- chaque élève de seconde est tutoré par un cadre d'une entreprise ou un étudiant en fin de cycle d'études (échanges entre l'élève et le tuteur autour de l'entrée dans la vie active). Ce sont les enseignants du lycée qui se charge de mettre en relation les élèves et les tuteurs,
- organisation de séances de travail sur la pédagogie de projet (outils, méthodes, travail sur la prise de confiance et la créativité, l'expression corporelle, s'exprimer à l'oral, prendre des notes et reformuler...),
- organisation de voyages d'études...

Contact : Lycée Felix Mayer  
Eric Albiero, proviseur-adjoint  
2 square Georges Bastide  
57150 Creutzwald  
Tél. : 03 87 29 27 17

## **2.2 Découverte des parcours professionnels, des métiers et des entreprises**

### ***2.2.1. Le collège Anselme Mathieu (Avignon) : travailler le projet professionnel des élèves en difficulté scolaire par une découverte du monde du travail***

Ce collège est classé en ZEP (zone éducative prioritaire), des élèves en fin de 3<sup>ème</sup> ou après une 2<sup>de</sup> générale non réussie ne trouvent pas d'orientation professionnelle correspondant à leurs attentes ou obtiennent une orientation par dépit. Ces élèves ont accumulé de grandes lacunes scolaires et sont en voie de rupture avec le système. Ils sont cependant motivés par un projet professionnel ou une insertion rapide dans la vie active. Chaque élève est suivi par un tuteur. Des partenariats avec les lycées professionnels, le CFA (Centre de formation d'apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie) et des entreprises de différents secteurs d'activités secondaire et tertiaire ont été mis en place.

Descriptif :

- évaluations des compétences en début d'année permettant aux professeurs de proposer des cours adaptés aux compétences des élèves, à leurs goûts et à leur projet professionnel,
- travail régulier sur l'orientation professionnelle et découverte du monde du travail (stages en lycées professionnels, en entreprises),
- relations régulières avec les familles,
- des cours sont dédoublés pour mettre en place des séances de travail individualisées,
- un travail de suivi du devenir de l'élève après sa sortie du collège (sur 2 ans).

Contact : Collège Anselme Mathieu  
Mme Badin, CPE  
Avenue de la Reine Jeanne – BP 853  
84082 Avignon Cedex 02  
Tél. : 04 90 87 42 16

### ***2.2.2. Académie de Poitiers : mise en place d'un réseau local de l'alternance impliquant plusieurs établissements***

Plusieurs établissements scolaires (lycées professionnels et collèges) se sont attachés à travailler en réseau autour du thème de l'alternance (mise en commun de modalités

organisationnelles et échanges de pratiques pédagogiques). Il s'agit à travers cette expérimentation d'offrir aux élèves un parcours différencié et de qualité contribuant à la re-motivation des élèves décrocheurs ainsi qu'à la valorisation de nouvelles compétences. Les objectifs assignés à cette expérimentation :

- redonner le goût de l'étude et de la réussite aux collégiens en difficulté,
- limiter les départs prématurés des élèves et permettre la construction d'un projet professionnel,
- permettre aux élèves de collège de connaître le lycée professionnel.

Dans ce dessein, le travail en réseau de collèges et de lycées a permis de mutualiser un certain nombre de moyens (pédagogiques, transports...). Des partenariats ont été conclus avec le Conseil général et la MIEPPE (Mission à l'évaluation, à l'innovation pédagogique et au projet d'établissement).

Descriptif des principales actions engagées :

- séances de découverte des lycées professionnels organisées,
- séances de travail sur les métiers de la vente (réalisation de fiches métier, travail sur des offres d'emploi...)
- séances de travail sur les métiers industriels et les nouvelles technologies (fiches métiers, travaux pratiques...)

Contact : Lycée professionnel Raoul Mortier

72 avenue de l'Europe – BP 9

86501 Montmorillon Cedex

Tél. : 05 49 83 06 16

***2.2.3. Lycée professionnel de l'Authie (ville de Doullens) : accompagner les élèves pour la recherche d'un maître d'apprentissage en Baccalauréat professionnel***

Cette expérimentation innovante a été menée en 2007 dans un lycée professionnel de l'académie d'Amiens. Elle a pour objectif de fournir, entre autres, une aide à l'insertion des élèves dans une filière professionnelle. Elle concerne les élèves en première année de BEP qui préparent un Baccalauréat professionnel dans le domaine de la maintenance des matériels de parcs et jardins. Il s'agit de mieux les préparer car ils devront trouver un maître d'apprentissage en deuxième année pour leur entrée en Baccalauréat professionnel. Dans ce dessein, l'établissement utilise ses ressources, son réseau d'entreprises partenaires et le service académique de l'apprentissage de l'Académie d'Amiens et a conclu un nouveau partenariat avec le Rotary Club local.

Descriptif des principales actions mises en œuvre :

- replacer les élèves dans une dynamique de projet par la mise en place d'une formation en entreprise dès la première année,
- mise en place d'une formation en communication pour apprendre à se mettre en valeur et s'approprier les techniques de recherche d'emploi,
- simulations d'entretien d'embauche avec le Rotary Club.

Contact : Lycée professionnel de l'Authie

Patrick Feret – Proviseur

Joël Lefevre – Chef des travaux

20 rue de routequeue

BP 30088

80600 Doullens

## **2.3 Construction et évaluation des compétences**

***2.3.1. Le lycée Saint Exupéry (Marseille) : apporter à l'élève une lecture de sa progression dans l'acquisition des savoirs et des compétences***

Ce lycée classé en ZEP a entrepris une démarche visant à proposer aux élèves d'une classe de seconde un autre modèle d'évaluation des résultats à l'école (expérimentation menée sur une

année scolaire 2003/2004). Elle s'appuie sur l'idée que les compétences se construisent dans le cadre d'un processus que l'évaluation doit rendre lisible pour l'élève afin qu'il puisse mesurer ses progrès dans l'acquisition des savoirs (pas rendu seulement lisible à travers le système de notation). Les principaux outils mis en place dans le cadre de cette démarche sont :

- un système d'évaluation par compétences,
- l'institution d'un « Conseil du progrès »,
- la constitution d'équipe pédagogique pour un suivi personnalisé de l'élève.

#### Descriptif :

- « l'évaluation par compétences »  
Un nouveau système d'évaluation est mis en œuvre pour donner à chaque élève les moyens de comprendre le système de notation, d'apprécier sa progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences, de traiter ses erreurs et de les formuler auprès d'un adulte référent, de rechercher et de trouver des solutions à ses difficultés. Par exemple, les compétences attendues pour chaque devoir remis par l'élève étaient clairement inscrites sur la copie, permettant à l'élève de bien comprendre comment il allait être noté. De même, un ensemble de « compétences méthodologiques transversales » ont été ciblés et font l'objet d'une évaluation trimestrielle sous forme de lettre de A à E.
- Le « Conseil du Progrès »  
Il a été institué en place et lieu du Conseil de classe traditionnel et a pour fonction, à partir du modèle d'évaluation, de proposer à chaque élève et dans chaque discipline une évaluation de son niveau, des conseils et des propositions d'aide, des objectifs à atteindre. Une fois par trimestre, l'élève est reçu en présence de sa famille par l'équipe pédagogique à l'occasion de son « Conseil du progrès ».
- Le suivi personnalisé de l'élève  
Les équipes pédagogiques ont dans un premier temps construit les nouveaux outils d'évaluation des élèves (grille de compétences, création d'un bulletin trimestriel spécifique). Des suivis personnalisés d'élèves sont mis en place (système de tutorat). Des interventions ciblées sont mis en œuvre pour les élèves les plus en difficulté (motivation...).

Contact : Lycée Saint-Exupéry

Christian Astolfi, Conseiller Principal d'éducation

529 chemin de la Madrague ville

13015 Marseille

Tél. : 04 91 09 69 00

## **2.4 Mise en place de parcours adaptés**

### ***2.4.1. Le Collège Saint-Louis (Lyon) : développer les parcours d'apprentissage individualisés***

Ce collège du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon développe un projet pédagogique innovant, caractéristique de cet établissement privé :

- proposition de parcours pédagogiques différenciés : chaque élève peut choisir ses professeurs, ses itinéraires d'apprentissage et ses méthodes de travail parmi ceux proposés par l'établissement,
- responsabilisation de l'élève qui devient acteur de sa scolarité,
- favoriser la participation des élèves aux différents projets,
- implication de tous les partenaires du projet d'établissement (enseignants, parents, élèves, membres de la direction...),
- accompagnement individualisé de l'élève dans son projet scolaire et son projet d'avenir, professionnel.

Parmi les actions innovantes mises en œuvre dans ce collège, une nouvelle classe de sixième adaptée aux difficultés et fragilités de certains élèves a été créée.

Descriptif :

Cette nouvelle classe de 6<sup>ème</sup> dite de consolidation et de reconstruction scolaire offre une pédagogie et des pratiques adaptées aux difficultés de certains élèves. Les élèves en difficulté scolaire sont repérés au début de l'année, à leur entrée en 6<sup>ème</sup> sur la base des résultats aux tests nationaux. Il est proposé alors aux élèves les plus fragiles (après accord des parents et de l'élève lui-même) de passer leur première année au collège en deux ans, en intégrant au préalable la 6<sup>ème</sup> de consolidation et de reconstruction scolaire.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter une interview menée avec des membres de l'équipe pédagogique de ce collège, sur le site du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon – Millénaire 3 :*  
<http://www.millenaire3.com/Nicole-DULAC-et-Jocelyne-CANIATO-pour-eviter.69+M5ea41c99836.0.html>

Contact : Collège Saint Louis  
10, rue Béguin  
69007 Lyon  
Tél. : 04 78 72 04 32

## 3 À la recherche d'une modernisation des dispositifs : des postures différenciées

---

### 3.1 Les objectifs communs

En matière de modernisation des politiques et dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle, **les propositions d'actions qui émergent sont différentes et traduisent autant de postures différenciées parfois paradoxales, complémentaires ou controversées.** Cependant, elles semblent répondre à un socle commun d'objectifs :

- ✓ **organiser une formation continue** (« formation tout au long de la vie ») - face au contexte d'une économie de plus en plus instable, les carrières professionnelles ne sont plus des parcours sécurisés et les individus sont ou seront amenés à se former pour s'adapter au marché du travail ;
- ✓ **accroître l'utilité sociale des formations** qui doivent permettre à l'individu de réussir son insertion professionnelle ;
- ✓ **optimiser les dispositifs et services d'orientation** ;
- ✓ **rechercher des échelles territoriales d'action pertinentes.**

Il apparaît aussi important d'ajouter que les interrogations et désirs de modernisation du système d'orientation scolaire et professionnelle trouvent écho à l'échelle européenne : les dysfonctionnements actuels ne sont pas propres au dispositif français, de nombreux pays se sont engagés sur la voie de la réforme du fonctionnement de leurs services d'orientation. De même, **les instances de l'Union Européenne** (notamment la Commission européenne) **se sont lancées dans une réflexion et la mise en œuvre de programmes pilotes afin de développer de nouvelles pratiques et procédures d'orientation à l'échelle des Etats membres.** Un contexte relativement nouveau (notons que l'« européanisation » de l'Education a déjà été amorcée avec la loi LMD<sup>42</sup>) qui ne sera pas sans impacts sur les politiques et dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle de demain. À cela s'ajoute l'arrivée de la France à la présidence du Conseil de l'Union Européenne (pour six mois) : elle a décidé d'intégrer la question de l'orientation scolaire et professionnelle dans son programme de travail.

Dans le cadre de cette note de synthèse, le choix a été fait de présenter trois pistes d'actions parce que, d'une part, elles correspondent à des propositions de politiques globales, et d'autre part parce qu'elles proposent de nouveaux cadres et échelles territoriales, de nouveaux acteurs ou encore un nouveau référentiel d'action.

### 3.2 Éduquer à l'orientation (EAO)

L'éducation à l'orientation est apparue en 1996 par circulaire au Collège et au Lycée. Elle consiste en : « **une éducation au choix [et] vise à donner aux élèves méthodes et connaissances pour les aider à devenir acteurs de leur orientation. Elle contribue au développement de la personnalité et de l'autonomie des élèves.** »<sup>43</sup>. Concrètement, il s'agit

---

<sup>42</sup> Initiée en 1998 par 4 pays (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et France), la "réforme LMD" (Licence, Master, Doctorat) constitue le nouveau schéma des études supérieures s'appliquant à travers l'Europe. Cette harmonisation des cursus vise deux objectifs : faciliter la mobilité des étudiants en Europe et rendre les études plus lisibles à l'échelle du monde. Les études sont désormais organisées en semestres qui équivalent à 30 crédits européens (nouvelles unités de compte, capitalisables et transférables). En parallèle des parcours types, l'étudiant peut personnaliser son itinéraire grâce aux enseignements optionnels ou libres, pris en compte dans la validation d'un semestre.

<sup>43</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid188/education-a-l-orientation.html>

de mettre en place des modules de découverte des métiers pour éduquer au choix, à charge pour chaque établissement d'en imaginer la mise en œuvre. Cette amorce de nouvelle « culture de l'orientation » est restée jusqu'à présent au stade expérimental.

En 2003, seuls 55% des collèges et 37% des lycées avaient procédé à sa mise en œuvre, avec des pratiques très contrastées car les textes qui l'instauraient laissaient suffisamment de marge d'interprétation.

**Cet échec partiel traduisait une certaine frilosité des établissements envers « l'éducation à l'orientation » (EAO)** qui peut s'expliquer par certains particularismes du système français : l'intégration des filières professionnelles, la sélection par l'échec et le pouvoir de décision confié (de fait) aux personnels enseignants qui limitent l'intérêt du projet personnel d'une part, et d'autre part, le cloisonnement des services, séparant l'orientation des scolaires de celle des non scolaires qui n'est pas favorable au développement de compétences pour s'orienter tout au long de la vie. En outre, l'ancrage psychologique des pratiques d'orientation scolaire place les praticiens dans une position défensive face à toute démarche susceptible de menacer leur identité professionnelle.<sup>44</sup>

Face à tous ces obstacles, l'EAO s'apparentait, dans les faits, plus à une préparation aux procédures d'affectation / répartition qu'à un processus visant au développement de la personne. Néanmoins, **elle a été remise au goût du jour avec le schéma de l'orientation et de l'insertion professionnelle de Pierre Lunel**. Un certain nombre de préconisations de ce rapport ont été reprises. Expérimentées en 2008 dans certains établissements, elles seront généralisées dès 2009 :

- **généralisation des modules de découverte professionnelle** dès la classe de 3e, organisation **d'entretiens d'orientation personnalisé** pour tous (filières générale, technologique et professionnelle). Réalisés par les professeurs principaux avec l'appui des conseillers d'orientation psychologues, la présence de parents sera systématiquement recherchée pour ces entretiens
- **« orientation active » du lycéen futur étudiant à l'université** - conseil et accompagnement individualisé dans son choix de filière en s'appuyant notamment sur les statistiques élaborées par les établissements d'enseignement supérieur (indicateurs de réussite aux examens et aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants),
- **actions de sensibilisation** par les équipes pédagogiques à **l'égalité des chances et notamment l'égalité entre filles et garçons**
- **missions du Conseiller d'orientation recentrées sur le monde économique...**<sup>45</sup>

**Cette réforme semble déjà très controversée** par les futurs étudiants par exemple qui voient derrière le dispositif d'orientation active l'introduction d'une procédure de sélection à l'Université ou les conseillers d'orientation psychologues qui craignent d'être instrumentalisés : « Les étudiants, eux, dénoncent une sélection à peine voilée. Quant aux CO Psy, ils craignent d'être transformés en pourvoyeurs de main-d'œuvre pour les entreprises de leur bassin d'emploi. Un débat qui devrait enfler à la rentrée, puisque la France fera de cette question l'un des dossiers majeurs de sa présidence au Conseil. »<sup>46</sup>

### 3.3 Décloisonner et développer une culture du partenariat

#### 3.3.1 *Decloisonner les filières et les procédures d'orientation*

Claude Thélot, dans son rapport « Pour la réussite de tous les élèves », préconise la mise en place dès le collège d'un « **conseil d'orientation aux missions et à la composition élargies qui déciderait de l'orientation et de l'affectation de l'élève, notamment en fonction de son projet** » et la « **création d'un nouveau dossier scolaire individualisé, présentant à la fois le projet de formation de l'élève et ses résultats ordonnés à ce projet** ».

<sup>44</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007

<sup>45</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid188/education-a-l-orientation.html>

<sup>46</sup> L'humanité des débats. Orientation scolaire, « *Orientation scolaire : que faut-il changer ?* », article paru le 14 juin 2008

Pour mettre en œuvre ce projet, il faudra au préalable **redéfinir les voies et les séries du lycée** (notamment celles du lycée professionnel) et par une **facilitation des changements de parcours et des réorientations**.

Cette piste d'action prend une acuité particulière dans le contexte de la loi LMD et de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) - la première permet la flexibilité et la mobilité des parcours, la seconde permet de faire sanctionner par un diplôme (titre ou certificat) des compétences acquises par l'expérience.

### **3.3.2. Décloisonner les acteurs et les dispositifs de l'orientation**

**Le service public de l'orientation souffre actuellement d'une mauvaise image et d'un discrédit à la fois interne et externe à l'Education nationale** et apparaît particulièrement difficile à réformer : « *Alors que les Conseils régionaux disposent désormais de compétences dans le domaine de la formation, de l'insertion et de l'emploi, depuis les lois de décentralisation, l'Education nationale peine à moderniser ses services et les actions conduites dans les établissements scolaires et universitaires restent peu visibles et peu évaluées.*

*La résistance des acteurs participe de cet immobilisme : la proposition de transfert des CIO aux régions en 2003 a suscité une opposition vive des praticiens de l'orientation, avant d'être finalement abandonnée.* »<sup>47</sup>

Le rapport de l'Inspection générale sur le fonctionnement des services d'information et d'orientation (2005) et le second bilan du Haut Conseil de l'Education (2008) préconisent de **restructurer les CIO à l'échelle régionale sur la base de conventions de partenariat Etat / Collectivités Locales**. Les CIO seraient alors répartis sur le territoire régional par bassin d'emploi sans toutefois remettre en cause le rattachement académique des personnels.

**L'hypothèse de rapprochements institutionnels comme piste d'action est largement défendue** : le regroupement des différents acteurs (CIO, missions locales, agences de l'emploi, point information jeunesse...) **permettrait de mutualiser les moyens, d'améliorer le niveau de prestations, de simplifier l'accès et d'accroître la visibilité pour les usagers**.

### **3.3.3. Développer l'utilité sociale des formations**

**Tous s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de rapprocher l'école de l'emploi**. Cette piste d'action qui consiste à rapprocher ou faire entrer le monde de l'entreprise dans celui de l'école semble se décliner sous **trois options** qui peuvent constituer des lignes de rupture. Développer l'utilité sociale des formations pose la question des missions confiées à l'école : l'école doit-elle transmettre des savoirs ou faire acquérir des compétences ? Doit-elle délivrer des diplômes ou promouvoir des insertions professionnelles réussies ?

#### ➤ **Réfléchir à un ajustement des formations et des offres prévisibles d'emploi**

Un récent rapport du Haut comité éducation-économie-emploi (2006) préconise de **conduire 50 % d'une génération à un diplôme de l'enseignement supérieur** (ce taux est d'actuellement de 38 %). Cet objectif est selon ce rapport **économiquement viable et socialement rentable**. Il s'agit donc de rapprocher l'école de l'emploi en appliquant des logiques de marché : ajuster l'offre à la demande. Paradoxalement les mêmes pouvoirs publics « mettent en avant, d'ici 2010, de très gros besoins pour des emplois de services aux personnes (...) soit des emplois considérés comme peu qualifiés (si l'on tient compte des diplômés de ceux qui les exercent). »<sup>48</sup>

**Cette posture est loin de faire l'unanimité**, de nombreux rapports démontrent qu'avec ou sans diplôme, l'insertion professionnelle est marquée par la précarité. « *La dernière étude du Cereq*

<sup>47</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007

<sup>48</sup> Marie Duru-Bellat, « *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie* », Coll. La République des Idées, Seuil, janvier 2006, p.62



(2005) sur l'insertion des jeunes issus de l'enseignement supérieur montre pour sa part que les conditions d'insertion professionnelle sont loin d'être homogènes. Si elles s'avèrent particulièrement fragilisées pour les sortants sans diplôme (soit un quart de la population issue de l'enseignement supérieur), **seules certaines filières professionnalisantes voient leurs débouchés préservés** (...) Comme le rappelle le rapport Proglia (2006), **les jeunes issus de l'enseignement supérieur sont eux aussi confrontés à des phénomènes d'augmentation du chômage, d'allongement des durées d'insertion et de déclassement lors de l'embauche** »<sup>49</sup>

➤

### **Développer les compétences pour revaloriser les diplômes**

Selon François Dubet, **la solution pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes ne se résume pas dans un allongement généralisé des études. Une attitude plus constructive serait de réfléchir à la valeur des qualifications.** D'autant plus que le principe d'une adéquation entre le nombre de jeunes bacheliers et le nombre de cadres moyens et supérieurs qui prévalait dans les années 1960 est aujourd'hui brisé. L'inscription massive des étudiants dans des filières dévalorisées dans le monde du travail représente un coût, tant pour les jeunes et leurs familles que pour la société : « (...) quand on dit que plus les gens ont des diplômes plus ils sont protégés du chômage – ce qui est une observation juste – et que l'on en déduit que tout le monde devrait avoir des diplômes...on se contente de faire une publicité, je ne dis pas mensongère, mais biaisée, car il y aura toujours de fait le même stock de chômage. (...) il ne faut pas nécessairement un allongement de la durée des études, il faut des études plus adaptées à l'offre (...) Quand un étudiant fait de l'histoire ancienne, c'est très bien, et je suis même favorable à ce que la collectivité paie ce droit. Mais il faudrait également être capable de lui dire que la société n'a pas nécessairement la possibilité de lui fournir un poste d'histoire ancienne correspondant à ses désirs sans qu'il passe par les goulots d'étranglement du CAPES ou de l'agrégation. »<sup>50</sup>

Autrement dit, **il apparaît nécessaire aujourd'hui de privilégier les compétences et non les qualifications et cela passe nécessairement par une remise en cause des cursus qui valorisent une culture générale abstraite, au détriment de certaines qualités valorisées dans le monde du travail.**

➤

### **Développer une culture du partenariat avec le monde de l'entreprise**

Cette option apparaît aujourd'hui difficilement contestable. La question porte surtout sur les moyens à mettre en œuvre pour développer la culture et les pratiques du partenariat chez les acteurs de l'orientation et à fortiori du système éducatif.

Un certain nombre d'axes de réflexion ont été retenus dans le cadre du débat national « Université – Emploi » qui s'est déroulé en France (avril – octobre 2006) et notamment celui de **développer la professionnalisation des études dans le cadre du LMD, l'apprentissage et les études par alternance.** Il s'agit ainsi de faire évoluer le dispositif universitaire en mettant l'accent sur de **nouvelles formes de coopération avec les lycées et les rectorats d'une part, avec les partenaires économiques et les services de l'emploi d'autre part.** Néanmoins, « malgré une adhésion forte des universités à ces grands principes, le rapport reste peu explicite sur la mise en œuvre et les moyens consacrés à cette évolution. »<sup>51</sup>

## **3.4 Élaborer des normes de qualité et construire de nouvelles modalités de gouvernance à l'échelle européenne**

Les objectifs de réforme des systèmes et dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle sont devenus un enjeu à l'échelle européenne. En effet, **le projet de résolution adopté par le Conseil de l'Europe en mai 2004 pose les premières pistes d'action en faveur d'une**

<sup>49</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007

<sup>50</sup> Entretien avec François Dubet, « L'école vers l'emploi ? », Ville, école, intégration, diversité, n°146, septembre 2006, p.8 - 9

<sup>51</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007.

**orientation tout au long de la vie** : instaurer un **nouveau mode de gouvernance**, emprunter **des références au management**, appliquer les **valeurs de la guidance professionnelle**. Ce projet appelle donc les régions européennes à jouer un rôle majeur dans la modernisation des dispositifs d'orientation : **les projets Leonardo en sont une première traduction concrète** concernant le volet réorganisation et modernisation des structures ou dispositifs d'orientation.

### **3.4.1. Mutualiser les services d'orientation à l'échelle européenne**

Les projets Leonardo se posent notamment pour objectifs de moderniser les dispositifs d'information et d'orientation et de mutualiser les services à l'échelle des régions européennes<sup>52</sup>.

**Le projet « Développement des réseaux de l'orientation active » (DROA)** en est un bon exemple. Ce projet réunit quatre régions européennes (Lombardie, Catalogne, Bade-Wurtemberg et Rhône – Alpes – « Les quatre moteurs pour l'Europe ») compétentes en matière de formation professionnelle initiale et continue qui ont décidé de mutualiser leurs moyens et actions afin d'« **améliorer la qualité de l'orientation et du conseil comme facteurs facilitant la formation tout au long de la vie et l'emploi.** »<sup>53</sup>

Cette initiative a pris la forme d'un projet européen Leonardo qui s'est déroulé sur 3 ans (octobre 2003 à décembre 2006). Le projet consistait à mettre en place un réseau d'orientation à double niveau : un réseau infra régional des acteurs locaux sur le ou les territoires expérimentaux pour chacune des régions d'une part et d'autre part un réseau inter régional entre les quatre moteurs du projet. Les étapes préalables ont été réalisées :

- **choix de deux territoires expérimentaux** dans chacune des régions et **réalisation d'un état des lieux des systèmes d'orientation** (structures, rôles des professionnels, services offerts, difficultés rencontrées...),
- **travail d'observation, d'analyses et d'échanges des pratiques** professionnelles au sein des réseaux locaux,
- **réalisation d'une enquête auprès du public** afin de mieux connaître ses besoins et son degré de satisfaction. Les réseaux ont fait ensuite émerger un certain nombre de critères de qualité en matière d'orientation active, qui constitueront « **le référentiel qualité de l'orientation** »,
- **diffusion et transfert** des observations, constats et résultats du projet.

La région Rhône-Alpes a été chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation – PRAO). Loire Sud et le bassin Annécien ont constitué les deux réseaux expérimentaux choisis par cette dernière. **La première phase de ce projet a été évaluée et validée par l'Agence 2E 2F**<sup>54</sup> (« Europe Education Formation France », chargée du suivi des projets Leonardo français). **C'est pourquoi, il entre aujourd'hui dans une seconde phase qui démarre le 1<sup>er</sup> novembre 2007 sous la forme d'un second projet Leonardo « transfert d'innovation » intitulé AQOR** (Amélioration de la Qualité de l'Orientation).

### **3.4.2. Construire un référentiel des pratiques de l'orientation**

Concernant le référentiel d'activité, en complément des expérimentations locales menées dans le cadre de projets Leonardo, **un groupe d'experts de la Commission européenne mène actuellement des réflexions afin de proposer aux décideurs et praticiens de l'orientation des outils de référence et des procédures communes concernant l'orientation et l'insertion professionnelle** (standards et normes de qualité). Le site du CEDEFOP permet de suivre l'actualité des travaux du groupe d'experts.<sup>55</sup>

---

<sup>52</sup> Idem.

<sup>53</sup> Pour plus d'information, consulter le site : [www.prao.org](http://www.prao.org)

<sup>54</sup> Pour plus d'information, consulter le site : [http://www.prao.org/00228131/0/fiche\\_actualite/&RH=1153144624672](http://www.prao.org/00228131/0/fiche_actualite/&RH=1153144624672)

<sup>55</sup> [http://www.trainingvillage.gr/etv/upload/Projects\\_Networks/Guidance/expertgroup/Thematic%20Projects/Reference\\_tools\\_FR.pdf](http://www.trainingvillage.gr/etv/upload/Projects_Networks/Guidance/expertgroup/Thematic%20Projects/Reference_tools_FR.pdf), pages dédiées au « *Projet Guidance* »

### 3.4.3. Mettre en œuvre et développer une « nouvelle guidance »

Le projet de faire appliquer une « nouvelle guidance » professionnelle s'inspire de l'« approche orientante » développée au Québec. Cette philosophie d'action est axée sur la pédagogie de projet tout en mettant l'accent sur les compétences : « *il s'agit pour l'école d'offrir à l'élève les moyens de développer et de mettre en valeur ses talents et aptitudes et de comprendre les liens entre ses apprentissages scolaires et la société, notamment le monde du travail.* »<sup>56</sup>

Contrairement à « l'éducation à l'orientation », l'« approche orientante » est beaucoup **plus globale** et **ne se borne pas à l'éducation aux choix de carrières professionnelles et /ou de filières scolaires**. Ainsi, **elle commence dès la fin du primaire** et s'articule autour de trois objectifs : intégrer les perspectives professionnelles dans les disciplines enseignées à l'école, promouvoir la concertation entre acteurs scolaires, professionnels et familiaux et mobiliser l'élève à la démarche de projet.

Les enseignants jouent un rôle d'accompagnateur, d'animateur et de médiateur (coordonne les contacts avec les différents partenaires). L'« approche orientante » est mise en œuvre de manière expérimentale depuis 2003 dans l'académie de Montpellier. Un projet Leonardo réunit actuellement des partenaires européens afin d'étudier les déclinaisons possibles de cette approche en France, Italie et Espagne<sup>57</sup>.

Le « chantier » ouvert de la modernisation de l'orientation scolaire et professionnelle constitue un projet de longue haleine pour les pouvoirs publics. Les différentes postures envisagées restent au stade de pistes de réflexion. Cependant, les prises de conscience politiques actuelles, les réformes votées pour la rentrée 2008, les expérimentations locales ou encore les travaux menés à l'échelle européenne contribuent déjà à donner un sens à ce système aujourd'hui « désorienté ».

---

<sup>56</sup> Lettre d'information de la VST, INRP, n°25, mars 2007

<sup>57</sup> Ferré Danielle, « Pour une approche orientante de l'école française », Ed. : Qui plus est, Paris, 2005.

## Bibliographie

En plus des ouvrages cités dans le corps du texte, voici d'autres références qui peuvent apporter des compléments d'analyse dans ce débat.

- > HENOQUE M. et LEGRAND A., « L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée : Rêves et réalités de l'orientation. » (Rapport du Haut conseil de l'évaluation de l'école), Paris, La Documentation française, 2004.
- > LEGRAND A., « Des arbitrages politiques inachevés : l'orientation scolaire en France », Revue internationale d'Education – Sèvres, n°38, 2005
- > THELOT C., « Repenser la définition et l'équilibre des voies de formation au lycée », In Pour la réussite de tous les élèves, Paris, La Documentation Française, 2005.
- > AFCI, « Les diplômés à l'épreuve du chômage – Réussir enfin l'insertion professionnelle, Paris, 2006
- > DURU-BELLAT M., « Etudes et emploi : des bénéfiques "micro" aux incertitudes "macro" », Diversité ville – école – intégration, n°146, 2006.
- > HETZEL P., « De l'université à l'emploi », rapport au Premier Ministre, Commission du débat national université - emploi, Paris, Ministère de l'Education nationale, 2006.
- > DUBET F. (dir.), « Injustices. L'expérience des inégalités au travail », Paris, Seuil, 2006.
- > LEMESTRE P., « Diplômes et emplois occupés par les jeunes. Une correspondance à revoir », Toulouse : laboratoire Interdisciplinaire de recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi (LIRHE), 2007.

## POUR APPRONDIR...

### Des articles

- CEDEFOP, Ronald G. Sultana, « *Politiques d'orientation dans la société de la connaissance : Tendances, défis et réponses en Europe* », Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004
- FERRE Danielle, « *Pour une approche orientante de l'école : clé de nouvelles pratiques en orientation* », Onisep Plus Languedoc - Roussillon, n°76, Juin 2004.
- CEDEFOP, « *Améliorer les politiques et les systèmes d'orientation tout au long de la vie : en utilisant les outils de référence européens communs* », Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005.
- Projet DROA, « *Référentiel d'orientation des 4 Moteurs pour l'Europe* », 2006. <http://www.prao.org/servlet/com.jsbsoft.jtf.core.SG>.